



MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU
CONTRÔLE DES MARCHES
PUBLICS

N° 0494 /MEF/DGCM/DAVAS/SAC/2023

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice - Solidarité

Conakry, le 03 MAI 2023

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur Général de
l'Agence Guinéenne d'Exécution
des Travaux d'Intérêt Publics
pour l'Emploi (AGETIPE)

- CONAKRY -

Objet : Avis de Non Objection (ANO) sur le projet des Termes de Références (TdRs) relatifs au recrutement d'un service de Consultant (Cabinet ou Bureau d'études) en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale pour la promotion des approches à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) en Guinée.

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier N° 0148/MJS/AGETIPE/DG/DGA/PRMP/2023 en date du 20 Avril 2023, par lequel vous avez bien voulu me transmettre, pour Avis de Non Objection (ANO), le projet des Termes de Références (TdRs) cités en objet.

L'examen dudit document par mes services techniques, il ressort que les Termes de Références décrites la méthode de sélection choisie (SFQC) sans y mentionner clairement le nom de ladite méthode.

Ainsi, en application des dispositions de l'article 15 du Code des Marchés Publics et sous réserve de corriger le document et de nous le transmettre la version corrigée, je vous informe que la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCM) n'a pas d'objection sur le contenu desdits Termes de Références (TdRs).

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.


Mohamed DIALLO



03/05/23



Conakry, le 12 AVR 2024

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur Général de
l'Agence Guinéenne d'Exécution
des Travaux d'Intérêt Public
pour l'Emploi (AGETIPE)

- CONAKRY-

N° 092 /MEF/DGCMP/DAGAS/SAG/2024

Objet : *Avis de Non Objection (ANO) sur le projet de contrat relatif à la réalisation de la mission d'études en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale pour la promotion des approches à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) en Guinée.*

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier N° 0051/AGETIPE/DG/DGA/PRMP/2024 en date du 29 Mars 2024, par lequel vous avez bien voulu me transmettre, pour Avis de Non Objection (ANO), le projet de contrat cité en objet.

Après examen par mes services techniques du document transmis et conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Marchés Publics, **je vous informe que la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) n'a pas d'objection sur le contenu dudit projet de contrat.**

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

P/ Le Directeur Général/ P.O
Le Directeur Général Adjoint





27 OCT 2023

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur Général de
l'Agence Guinéenne d'Exécution
des Travaux d'Intérêt Publics
pour l'Emploi (AGETIPE)

- CONAKRY -

N° 0840 /MEF/DGCMP/DAGAS/SAC/2023

Objet : Avis de Non Objection (ANO) sur le projet de Demande de Propositions (DP) relative au recrutement d'un service de Consultant (Cabinet ou Bureau d'études) en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale pour la promotion des approches à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) en Guinée.

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier N° 0222/AGETIPE/DG/DGA/PRMP/2023 en date du 13 Octobre 2023, par lequel vous avez bien voulu me transmettre, pour Avis de Non Objection (ANO), le projet de Demande de Propositions (DP) citée en objet.

Après examen par mes services techniques du document transmis et conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Marchés Publics, je vous informe que la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) n'a pas d'objection sur le contenu de ladite Demande de Propositions (DP).

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

Mohamed DIALLO



26/10/23





MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU
CONTRÔLE DES MARCHES
PUBLICS

N° 0357 /MEF/DGCMP/DAGAS/SAG/2023

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

Conakry, le 19 JUL 2023

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur Général de
l'Agence Guinéenne d'Exécution
des Travaux d'Intérêt Public
pour l'Emploi (AGETIPE)

- CONAKRY-

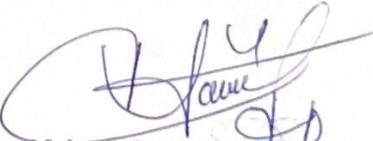
Objet : Avis de Non Objection (ANO) sur le procès-verbal d'infructuosité de l'Appel d'Offres relatif au recrutement d'un service de Consultant (Cabinet ou Bureau d'études) en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale pour la promotion des approches à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) en Guinée.

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier N° 0185/MJS/AGETIPE/DG/DGA/PRMP/2023 en date du 26 juin 2023, par lequel vous avez bien voulu me transmettre, pour Avis de Non Objection (ANO), le procès-verbal d'infructuosité de l'appel d'offres cité en objet.

Après examen par mes services techniques du document transmis et conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics, **je vous informe que la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) n'a pas d'objection sur la conclusion de la Commission d'évaluation, proposant l'appel d'offres infructueux et ce, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics relatif à l'infructuosité de l'appel d'offres.**

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.


Mohamed DIALLO



0185/07/23

0110



MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

Conakry, le 05 OCT 2023

DIRECTION GENERALE DU
CONTRÔLE DES MARCHES
PUBLICS

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur Général de
l'Agence Guinéenne d'Exécution
des Travaux d'Intérêt Publics
pour l'Emploi (AGETIPE)

- CONAKRY -

0729 /MEF/DGCMP/DAGAS/SAC/2023

Objet : Avis de Non Objection (ANO) sur le Rapport d'évaluation de Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif au recrutement d'un service de Consultant (Cabinet ou Bureau d'études) en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale pour la promotion des approches à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) en Guinée.

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier N° 0233/MJS/AGETIPE/DG/DGA/PRMP/2023 en date du 29 Août 2023, par lequel vous avez bien voulu me transmettre, pour Avis de Non Objection (ANO), le Rapport d'évaluation de Manifestation d'Intérêt (AMI) cité en objet.

Après examen par mes services techniques, sur la base des documents transmis et conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Marchés Publics, je vous informe que la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) n'a pas d'objection sur la conclusion de la Commission d'évaluation, proposant la qualification des Cabinets suivant le classement ci-après :

N°	Nom du Cabinet	Pays	Score obtenu	Rang
1	GROUPEMENT IPS INTERNATIONAL/ CID & CAMF	Burkina-Faso	90 pts	1 ^{er}
2	BUREAU D'INTERIM ET SERVICES (BIS)	Rép. Guinée	85 pts	2 ^{ème}
3	CABINET FADAN CEFDP-SARL	Rép. Guinée	71 pts	3 ^{ème}
4	CABINET CERDES	Rép. Guinée	70 pts	4 ^{ème}

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

Mohamed DIALLO
Directeur Général
Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics

0729
10/23